MAIRIE

Conseil Municipal du 07 septembre 2026
Délibération n°2026.09.06

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260907-D_2026_09_06-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Martine PALUD

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 25 août 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Secrétaire de Séance : M. Olivier CADIOU

D.n°2026.09.06 -Désignation d'un référent santé

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Pays de Morlaix, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne, met en œuvre le Contrat Local de Santé 2025-2030.

Dans ce cadre, il est demandé à chaque commune de désigner un élu référent santé, interlocuteur privilégié du Pays de Morlaix pour le suivi et le déploiement des actions du CLS.

Ce référent aura notamment pour rôle de :

- ✓ relayer les informations et initiatives portées dans le cadre du CLS ;
- ✓ faire connaître les besoins et difficultés identifiés sur le territoire communal ;
- ✓ participer aux rencontres et groupes de travail organisés par le Pays de Morlaix ;
- ✓ contribuer au développement d'actions locales favorables à la santé et au bien-être des habitants.

Il est proposé de nommer Madame Martine PALUD, infirmière en retraite et membre de la commission solidarité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

Madame Martine PALUD, en qualité de référent santé de la commune.

La désignation sera transmise à la coordinatrice du Contrat Local de Santé du Pays de Morlaix.

Le secrétaire
Martine PALUD

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Acte rendu Exécutoire compte tenu de : le 10 septembre 2026
La transmission au contrôle de légalité, le 10 septembre 2026
La publication, le 10 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.